

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de Widehem du 12 avril 2021

Présents : le Conseil Municipal est complet

Lequien Pierre, maire, Duhamel Roland, adjoint, Delrue Jeanine, adjointe, Anquez Marie-Noëlle, Baheux Dominique, Cateau Jean-François, Crépin Sandrine, Meurice Thomas Salomon Alain, Wallois Guillaume, Lhotellier Serge, conseiller(e)s municipa(les)ux

De nombreux documents avaient été adressés par messagerie à chacun des élus afin qu'ils puissent se manifester et délibérer en toute connaissance de cause. Une note de synthèse sur le budget des communes, notamment ainsi que les budgets 2020 et 2021 de notre village.

La séance commence par une brillante explication de notre secrétaire, Marie, sur les modifications de la taxe d'habitation. Elle nous précise que cet impôt, typiquement communal est supprimé mais que son produit, bien que légèrement amputé, sera quand même attribué au budget communal. Les taux d'imposition restent inchangés à Widehem, même paraissent modifiés sur notre feuille d'imposition foncière pour des raisons purement comptables, nos taxes ne subissent aucune hausse cette année.

Les comptes 2020 sont approuvés et le budget 2021 est voté à l'unanimité. Les graphiques seront publiés dans les pages du bulletin municipal «Widehem, notre village» n° 35 qui devrait paraître fin avril.

Sont maintenant votées les subventions aux Associations: Eglises ouvertes, Chemins du Nord/Pas de Calais, ASSAD, Fondation du Patrimoine, Coopérative scolaire, Restos du Coeur.

Jean-François Cateau, Conseiller en charge du projet du jardin public Dickey, nous informe de son évolution. La Commission d'appel d'offres, réunie le 7 avril en mairie, avait retenu une entreprise de Gravelines, la SEVE, pour son aménagement et la Sté Citéos pour l'implantation de l'éclairage. Il y avait, pour chacun de ces 2 lots, un autre candidat. Le démarrage du chantier peut désormais être envisagé.

Les nombreuses plaintes et témoignages sur la vitesse excessive des véhicules sur la départementale qui traverse le village n'ont pas suffi à convaincre le Conseil de la nécessité d'approuver le projet du maire de sécuriser cette route. Il propose d'implanter une «écluse» ou «chicane» sur la portion rectiligne de la route obligeant le chauffard à ralentir. Seule, la pose de 2 radars pédagogiques est retenue, un pis-aller dont l'efficacité reste à démontrer. Il faut espérer ne jamais connaître de drame consécutif à ce choix... L'étude du RLPI (Règlement local de Publicité Intercommunal) ne mobilise manifestement pas le Conseil Municipal de Widehem. Il s'agit pourtant de notre futur cadre de vie. La proposition de réflexion est faite, le règlement adopté ne pourra plus être contesté.

Les statuts du syndicat qui sera en charge de la création et de la gestion de la nouvelle école de Frencq, Lefaux et Widehem sont adoptés à l'unanimité. Le Conseil Municipal regrette que cette création n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec toutes les communes et qu'une certaine opacité perdure à propos de l'opération.

Le recensement des chemins ruraux communaux et de l'AFR effectué par l'«Association des Chemins du Nord-Pas de Calais-Picardie» en début d'année est approuvé par l'unanimité par le Conseil. Une étude qui permettra à la Commune de récupérer son patrimoine amputé par le labour, l'oubli, les erreurs du passé... Avec le soutien de cette Association, le maire propose de planter une haie de 1 120 mètres, le long de la rue de Dannes, depuis le Calvaire jusqu'à l'autoroute, sur la bande enherbée de 2 à 3 mètres de large appartenant à l'Association Foncière de Remembrement. Cette plantation financée à 90% par le Conseil Régional serait entretenue par les services communaux. Les quelques arbres fruitiers prévus offriront au public, aux usagers de cette route leurs fruits en saison.

On ne peut contester les bénéfices d'une telle réalisation sur l'érosion, la biodiversité, les paysages, la faune,... Mais ce projet semble susciter trop de défiance et de doutes parmi les Conseillers comme les membres de l'AFR. Les commentaires, les contraintes exigées révèlent un enthousiasme très relatif pour ce beau projet.

Le chantier du nouveau parc éolien «Engie-green» de 6 machines va débuter en mars 2022. Le promoteur sollicite la Municipalité pour pouvoir disposer d'une servitude d'usage de certains chemins communaux. Une indemnité sera versée au bénéfice de la Commune. Le Conseil approuve cette démarche.

Fin de séance vers 22h.30 - visite du bureau des élu(e)s rénové et meublé.

Pierre Lequien, maire, le 15 avril 2021